

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 487 452**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 16428**

(54) Profilé tubulaire.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). F 16 B 12/40, 7/14; F 16 L 9/00.

(22) Date de dépôt..... 25 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 29-1-1982.

(71) Déposant : REITH Charles, résidant en France.

(72) Invention de : Charles Reith.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Office Blétry,  
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

Les montants des armatures des étagères comportent fréquemment des crémaillères longitudinales destinées à permettre la fixation à tout niveau désiré de supports horizontaux, sur lesquels sont ensuite posés les plateaux de l'étagère; ces montants sont 5 souvent réalisés sous forme de profilés tubulaires, de section droite elliptique, ou circulaire, dont les crémaillères longitudinales, diamétralement opposées, sont en retrait par rapport à leur paroi extérieure, de façon à être pratiquement invisibles, leur dite paroi extérieure comportant des rainures longitudinales donnant accès auxdites crémaillères.

Pour conférer l'aspect flatteur désiré à ces profilés, généralement en aluminium, ils doivent être soigneusement polis et, si on désire qu'ils soient colorés, ils doivent en outre être anodisés.

La présente invention a pour objet un profilé de section droite elliptique, ou circulaire, dont la paroi comporte des rainures longitudinales diamétralement opposées, donnant éventuellement accès à des crémaillères, susceptible d'être utilisé brut de fabrication, et dont l'aspect est cependant séduisant et peut présenter toute couleur désirée; à cet effet, ce profilé est caractérisé en ce qu'au moins une moitié de sa surface extérieure, normalement visible, est cachée par un enjoliveur en matière plastique, de toute couleur désirée, épousant sa demi-surface extérieure considérée, et qui lui est fixé par enclenchement; il peut comporter 20 une protubérance intérieure longitudinale, de forme appropriée, engagée dans l'une de ses deux rainures longitudinales diamétralement opposées et s'y trouvant enclenchée; celle-ci peut consister 25 en deux crochets élastiques parallèles, dirigés en sens opposés,

ou par tout autre dispositif approprié.

Le dessin annexé montre à titre d'exemple un mode de réalisation de la présente invention.

La figure 1 est une vue en coupe transversale.

5 La figure 2 est une vue en perspective du profilé avec ses enjoliveurs prêts à être fixés par enclenchement.

Le profilé tubulaire représenté 1, de section droite, elliptique, comporte quatre rainures longitudinales 2, 3, 4, 5, qui peuvent ou non donner accès à des crémaillères 6, 7 et 8, la paroi 10 9, à laquelle donne accès la rainure 4, n'étant pas percée de fenêtres et ne constituant donc pas une crémaillère. Des enjoliveurs en matière plastique 10 et 11, dont la face intérieure de chacun épouse une des demi-faces extérieures du profilé 1, sont fixées à celui-ci par un dispositif d'enclenchement.

15 Dans le cas de l'enjoliveur 10, il s'agit seulement d'une protubérance longitudinale intérieure 12, dont la section est telle qu'elle puisse être engagée à force dans la rainure 4, pénétrer dans celle-ci en se déformant élastiquement, et reprendre ensuite sa forme primitive et se trouver enclenchée dans cette rainure 4; 20 les extrémités 13 et 14 de cet enjoliveur 10 sont au droit des bords correspondants des entrées des rainures 3 et 5.

Le dispositif d'enclenchement de l'enjoliveur 11 est constitué de deux protubérances longitudinales intérieures parallèles 15 et 16, en forme de crochets disposés en sens inverse; il 25 peut comporter des ouvertures 17 donnant accès aux fenêtres de la crémaillère 6; ses extrémités 18 et 19 sont taillées en biseau et constituent des lèvres élastiques obstruant la moitié des entrées des rainures 3 et 5.

Il est bien entendu que les modes de réalisation de 30 l'invention qui ont été décrits ci-dessus en référence au dessin annexé ont été donnés à titre purement indicatif et nullement limitatif et que de nombreuses modifications peuvent être apportées sans qu'on s'écarte pour cela du cadre de la présente invention; c'est ainsi que le profilé de section droite elliptique ou circulaire 35 peut comporter un nombre quelconque de crémaillères, de zéro à quatre, et que le dispositif d'enclenchement des enjoliveurs peut aussi être quelconque.

- REVENDICATIONS -

- 1.- Profilé de section droite elliptique, ou circulaire, dont la paroi comporte des rainures longitudinales diamétrallement opposées, donnant éventuellement accès à des crémaillères, caractérisé en ce qu'au moins une moitié de sa surface extérieure, 5 normalement visible, est cachée par un enjoliveur en matière plastique, de toute couleur désirée, épousant sa demi-surface extérieure considérée, et qui lui est fixé par enclenchement.
- 2.- Profilé suivant la revendication 1 caractérisé en ce que l'enjoliveur comporte une protubérance intérieure longitudinale, de forme appropriée, engagée dans l'une des deux rainures longitudinales diamétrallement opposées du profilé et s'y trouve enclenchée. 10
- 3.- Profilé suivant la revendication 2 caractérisé en ce que la protubérance intérieure longitudinale 12 de l'enjoliveur 10 a une section telle qu'elle puisse être engagée à force dans la rainure 4, pénétrer dans celle-ci en se déformant élastiquement, et reprendre ensuite sa forme primitive et se trouver enclenchée dans cette rainure 4. 15
- 4.- Profilé suivant la revendication 2 caractérisé en ce que la protubérance intérieure longitudinale de l'enjoliveur 20 11 consiste en deux crochets élastiques parallèles 15 et 16 dirigés en sens inverse.
- 5.- Profilé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que l'enjoliveur 11 est percée de fentes 25 17 donnant accès à celles 6 de la crémaillère correspondante.
- 6.- Profilé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les extrémités 13 et 14 de cet

enjoliveur 10 sont au droit des bords correspondants des entrées des rainures 3 et 5.

7.- Profilé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les extrémités 18 et 19 de cet enjoliveur 11 sont taillées en biseau et constituent des lèvres élastiques obstruant la moitié des entrées des rainures 3 et 5.

1/1

FIG. 1

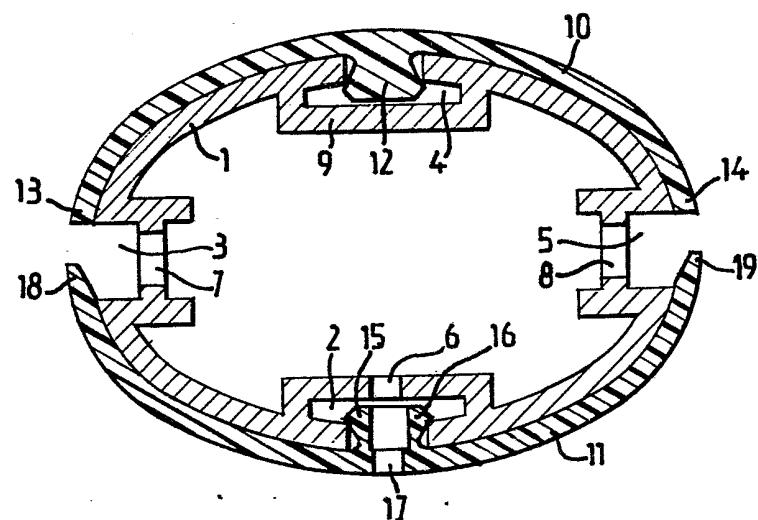


FIG. 2

